

# Ils lèvent 685 000 € pour une ferme

Quatre trentenaires lorgnent sur une exploitation agricole de 170 ha à Denée mais ils ne sont pas les seuls sur les rangs.

Il a fallu se mobiliser très vite. En avril dernier, quand Simon Coutand a appris que la ferme du hameau des Jones, à Denée, était à reprendre, cet ingénieur agronome de 32 ans formé à l'École supérieure d'agricultures (ESA) d'Angers, s'est précipité vers son ami et voisin Marius Chauvin, un maraîcher de 31 ans. Tous les deux partagent depuis longtemps l'envie de s'installer à leur compte. Face à l'ampleur du projet - l'exploitation à céder compte 170 ha et des bâtiments agricoles - les deux amis ont décidé d'élargir le cercle pour trouver des partenaires. Très vite, Maëlys Dilé (30 ans) et Clémence Mahieu (28 ans) ont sauté le pas. La première est conseillère à la coopérative d'installation en agriculture paysanne de Mûrs-Erigné depuis 8 ans. De formation économique, elle est titulaire d'un master en développement et gestion agricole. La seconde est animatrice au CIVAM (Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural) après avoir suivi des études d'ingénieur agronome.

Une SCI agricole et citoyenne avec 270 « actionnaires »

Les quatre futurs associés ont défini un projet de reprise partagé entre un élevage de 60 vaches limousines nourries à l'herbe, de la production céréalière en partie utilisée pour la fabrication de pain et du maraîchage avec des légumes vendus en direct. « Nous souhaitons nous installer en agriculture biologique. Conscients des difficultés de la filière, nous le faisons par conviction que l'usage de pesticides par proximité de cours d'eau ne peut pas être favorable à une agriculture et un environnement durables. La ferme est en effet située en bordure du Louet et de l'Aubance,



Marius Chauvin (31 ans), Maëlys Dilé (30 ans), Clémence Mahieu (28 ans) et Simon Coutand (32 ans) sont à la tête de ce projet. Ils ont réussi à mobiliser 270 personnes autour d'eux.

avec des enjeux écologiques et de biodiversité forts », expliquent-ils. Restait à résoudre une équation très délicate : le financement d'un tel projet. Car si le Conservatoire des espaces naturels des Pays de la Loire s'est positionné pour faire l'acquisi-

tion des 40 ha situés en zone inondable, il en reste autant à acheter et le reste (90 ha) à louer. Les quatre repreneurs ont donc imaginé la création d'une SCI (société civile immobilière) « agricole et citoyenne » dans laquelle ils ont impliqué leur réseau

familial, amical, professionnel et militant. Ils ont organisé une réunion de présentation le 31 mai dernier et la levée de fonds qui a suivi a dépassé leurs espérances. En un mois à peine, bien aidés par le relais de la Ligue de pro-

tection des oiseaux ou des magasins Biocoop, ils ont réuni une somme de 685 000 € versée par quelque 270 sociétaires (à 1 000 € la part). Un succès impressionnant qui a contribué à convaincre une banque de les suivre dans leur projet.

Le 10 juillet dernier, la commission d'attribution de la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural), mandatée par le cédant, devait arbitrer entre leur projet et un autre, mené par des agriculteurs voisins qui souhaitent reprendre les 170 ha pour restructurer leurs exploitations (lire ci-des-

sous). Le jury n'a pas su les départager : 7 voix pour l'un, 7 pour l'autre. Il faudra donc attendre une nouvelle commission le 24 septembre pour dire qui, parmi les repreneurs, l'emportera. Dans un monde agricole qui peine à trouver des candidats à l'installation, l'hypothèse d'en voir quatre arriver en même temps, avec autant de soutiens derrière eux, est sans conteste un argument majeur. Même si cela ne préjuge en rien du résultat final.

Yves TRÉCA-DURAND

## Aux alentours, ces 170 ha suscitent la convoitise

Les 170 ha de la ferme des Jones n'intéressent pas que le quatuor de jeunes gens ici présenté. Face à eux, six agriculteurs du secteur se sont regroupés pour récupérer une partie des terres et restructurer leurs propres exploitations. « Les opportunités sont assez rares », explique Emmanuel Bertrand (39 ans), associé avec son frère et un autre agriculteur sur une vaste exploitation de la commune. « Ça va nous permettre de libérer des terres plus lointaines ». Justifie cet éleveur bovin et céréalier qui vise à lui seul la moitié des terres de la ferme des Jones, soit 80 ha. « La logique n'est pas du tout d'agrandir nos exploitations. On en prend et on en laisse, il faut des terres pour tout le monde ». Avec les six agriculteurs associés, deux personnes projettent aussi de consacrer deux hectares de l'ensemble pour produire de la fleur coupée et une troisième en profiterait pour développer son élevage ovin.

« Ils n'ont pas d'expérience »

Denis Ménard est lui aussi du projet. Cet éleveur laitier, par ailleurs très-



Installé à Denée depuis 16 ans, Denis Ménard s'est associé à cinq autres agriculteurs du secteur pour se partager les terres de la ferme des Jones.

PHOTO ARCHIVES CO. LAUREN COMBET

sortier de la FDSEA, appuie l'argument : « de mon côté, je prendrais 11 ha et j'en laisserai 14 (il en exploite 145 en tout, N.D.L.R.). Ça me permettrait d'agrandir mes tilles sans avoir à

bouger les animaux. Et je passerais moins de temps sur la route ». Leur projet, assurent-ils, s'est monté en mars dernier parce que Bruno Simon (l'actuel exploitant, que nous

n'avons pu joindre) ne trouvait pas de successeur. « On est complètement pour l'installation des jeunes », reprend l'éleveur installé depuis 16 ans « mais il faut qu'elles soient viables ». Il est dubitatif sur le projet concurrent : « Ils n'ont pas d'expérience de l'élevage, ce sont des techniciens. La marche est quand même assez haute. Chacun son modèle du moment que ça vit mais je ne voudrais pas que ces terres soient à l'abandon dans deux ans ».

Emmanuel Bertrand est moins sévère. « C'est un projet intéressant et je regrette qu'on n'ait pas discuté d'une solution ensemble. Maintenant qu'on a travaillé sur le projet de notre côté, on ne va pas tout jeter à la poubelle ». Il souligne que deux autres exploitations seront bientôt à reprendre pas loin, à Mozé-sur-Louet. « Je l'ai dit à Simon Coutand et à ses amis ». Pour la Safer, qui n'a pas réussi à départager les deux projets en juillet dernier, la décision du 24 septembre pesera lourd. « Ce n'est simple pour personne », conclut Emmanuel Bertrand.

### RÉACTION

#### « La Safer s'est affranchie des règles »

« Je suis souffié que le directeur de la Safer puisse dire haut et fort que le SDREA n'est qu'une simple ligne à suivre », s'étrangle Tiphaine Joly, porte-parole de la Confédération paysanne de Maine-et-Loire. Ce Schéma directeur régional des exploitations agricoles, préparé et signé par toutes les organisations agricoles sous l'égide du préfet, détermine les priorités lorsque plusieurs candidats convoitent des terres. C'est ainsi qu'un projet d'installation est toujours prioritaire sur un projet d'agrandissement. « Si chacun fait comme il veut

avec sa tambouille selon le dossier qui lui plaît ou pas, alors pourquoi avoir un SDREA ? C'est un document qui est noble, un vrai schéma censé protéger l'installation et l'élevage que la Safer a obligation de suivre », insiste l'éleveuse de brebis du Bourg-d'Iré (Segré-en-Anjou-Bleu). « Tant que les candidats non issus du milieu agricole ont des projets de production de framboises sur 2 ou 3 hectares ça ne gêne personne, mais quand c'est un projet qui empêche l'agrandissement des fermes alentour, là ça les ennuie ! ».